

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00244
Numéro SIREN : 833 977 325
Nom ou dénomination : DEMATHIEU BARD HOLDING 4

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2020 sous le numéro de dépôt 2993

183244
Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2020 A 2993
Metz, le 24 AVR. 2020

Le Greffier

H4

Copie certifiée conforme
M. René Simon - Président



Société par actions simplifiée
Au capital de 82 082 292,55 euros
Siège social : 17, rue Venizélos
57950 MONTIGNY LES METZ

RCS METZ 833 977 325

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Et le dix-sept décembre,
A 14 heures 30.

Les associés de la société H4, société par actions simplifiée au capital de 82 082 292,55 euros, dont le siège social est sis 17 rue Venizélos 57950 MONTIGNY LES METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS METZ 833 977 325 (ci-après dénommée la « Société »), se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la société, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur René SIMON en sa qualité de Président de la Société et Président du Directoire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 60 737 775 actions sur les 60 737 775 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions composant le capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-
- Questions diverses,
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

SIXIEME RESOLUTION

Questions diverses

Nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter du 1^{er} mars 2020, M. Bernard COLOOS, né le 15 avril 1955 à MALO-LES-BAINS (59), demeurant 32/D rue Popincourt 75011 PARIS, en qualité de membre du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Richard BARAN, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
M. René SIMON

